

Conférence de presse du comité contre l'initiative biodiversité du 13 juin 2024

Une préoccupation justifiée, mais des mesures disproportionnées

Allocution de Thierry Burkart, président du PLR

L'initiative biodiversité invite le peuple à s'exprimer une fois de plus sur un projet reprenant une préoccupation certes justifiée, mais synonyme de mesures disproportionnées et de conflits d'objectifs indésirables. Je rejette cette initiative extrême pour les raisons suivantes :

1. L'initiative est disproportionnée.

L'initiative biodiversité a pour objectif de faire de 30 % des surfaces du pays des objets protégés pratiquement intouchables. Selon les initiants, seuls 8 % du territoire sont suffisamment protégés à l'heure actuelle. Pour atteindre l'objectif, il faudrait donc ajouter une surface égale à la superficie des cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel et Soleure. Ainsi, presque l'ensemble de la Suisse deviendrait une zone protégée.

2. Le texte de l'initiative est formulé de manière floue et viole les principes fédéraux.

L'initiative biodiversité ne touche pas que les surfaces et structures situées en dehors de la zone à bâtir. Les zones d'habitation ainsi que les PME et les industries qui y sont installés seraient aussi concernés. Elles devraient s'attendre à des obligations supplémentaires, à des procédures d'autorisation encore plus longues et à une hausse considérable des coûts de construction. En outre, l'initiative veut transférer la compétence de mise en œuvre des cantons à la Confédération. C'est contraire à l'ordre politique. Il n'y aurait plus de flexibilité pour des solutions adaptées au site.

3. L'initiative va à l'encontre des objectifs énergétiques de la Suisse.

La vaste délimitation de zones strictement protégées qu'exige l'initiative biodiversité entraîne des conflits importants dans la mise à disposition d'énergies renouvelables indigènes. L'exploitation et le développement de ces énergies deviendraient impossibles. En juin 2023, la population a dit OUI à l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050. Le week-end passé, elle a aussi accepté la loi pour l'électricité. Si nous voulons respecter la volonté du peuple et continuer de viser une production d'électricité quasi exempte de CO₂, la promotion des énergies renouvelables doit rester valable en tant qu'intérêt national. Il est donc nécessaire de peser les intérêts dans le sens d'une politique environnementale globale qui intègre ceux de la société et de l'économie.

Pour résumer, l'initiative biodiversité est disproportionnée. Elle viole le fédéralisme et elle est en contradiction avec la production d'électricité exempte de CO₂. C'est pourquoi je la rejette.

Remarque : le PLR émettra sa recommandation de vote officielle lors de son assemblée des délégués le 22 juin.